

POUR UNE COUVERTURE MÉDIATIQUE RESPONSABLE DES ÉLECTIONS

Guide d'Apprentissage



 Search for
Common Ground

 radio for
PEACEBUILDING
africa



SOMMAIRE

Introduction.....	3
Les principes clés d’une couverture responsable des élections.....	4
Quelques préceptes pour des journalistes couvrant une élection.....	4
Le rôle du journaliste pendant les élections	6
Rôle d’éducation civique.....	6
Relayer la voix des citoyens.....	7
Veiller au bon déroulement du scrutin.....	8
Favoriser la cohésion sociale et la réconciliation.....	9
Contribuer à la responsabilisation des acteurs politiques.....	10
Comment couvrir des élections de manière responsable ? Cas Pratiques.....	11
Des formats radiophoniques appropriés	11
Tables rondes.....	11
Interviews.....	14
Emissions interactives.....	14
D’autres formats à considérer.....	15
La synergie des médias	16
Moyens nécessaires à la mise en œuvre d’une synergie des radios à l’occasion d’une élection	17
Dispositif à mettre en œuvre pour organiser la synergie	18
Exemples de contenu de programmes diffusés le jour du scrutin par les radios membres de la synergie.....	19
Conclusion.....	20
Annexes.....	21
Remerciements.....	28

Les périodes électorales correspondent à des moments de forte activité dans les médias. Ayant comme finalité le renouvellement des institutions démocratiques d'un pays, ce sont des périodes de transition au cours desquelles des rivalités s'expriment, des tensions surgissent, conduisant parfois à des conflits plus ou moins violents.

Le rôle du journaliste est donc particulièrement crucial au cours d'un processus électoral. Dans des contextes souvent sensibles, et dans un souci de prévention des conflits, le journaliste doit s'en remettre à ses compétences professionnelles. Il doit s'engager à offrir une information exhaustive, vérifiée, pluraliste et neutre à ses auditeurs ou ses lecteurs. En parallèle, il doit s'abstenir de publier des informations qui encouragent les divisions ou des discours susceptibles de provoquer la violence ou de mettre en péril la cohésion sociale.

En suivant ces quelques lignes directrices, les médias participant à la couverture des élections dans des contextes sensibles pourront contribuer à une élection équitable, transparente et apaisée. A travers un exercice responsable de leur profession, les journalistes rempliront ainsi leur rôle en matière de promotion de la démocratie et de respect du pluralisme.

Ce guide est donc destiné aux journalistes amenés à couvrir des élections, notamment dans des situations d'extrêmes tensions ou des situations de post-conflit sur le continent africain. Il vise à encourager la bonne pratique journalistique en période préélectorale, électorale et postélectorale pour limiter les risques de conflits qui pourraient surgir au cours ou à l'issue d'une élection. Il regroupe à la fois des aspects théoriques et des éléments plus pratiques, offrant aux journalistes des outils essentiels pour couvrir de manière responsable les échéances électorales et contribuer ainsi à renforcer la démocratie et à promouvoir la paix dans les pays où ils travaillent.

Ce guide se base notamment sur les activités que Search For Common Ground (SFCG) a menées au Burundi et en Guinée, avec notamment le soutien du National Democratic Institute, de Radio France Internationale, d'USAID, de la Coopération Suisse et de l'Union Européenne. Dans ces deux pays d'Afrique Sub-saharienne, des synergies des médias ont été mises en place, à l'occasion des élections de 2005 et de 2010 au Burundi et de 2010 en Guinée. Ce guide a également bénéficié des expériences de SFCG en Côte d'Ivoire, en République Démocratique du Congo et au Rwanda. A la lecture de ce guide, les journalistes pourront donc bénéficier de l'expérience de leurs pairs du continent africain qui ont activement participé à une couverture médiatique responsable des élections dans leur pays.

LES PRINCIPES CLÉS D'UNE COUVERTURE RESPONSABLE



Le respect d'un certain nombre de principes clés permettra au journaliste de fournir à son audience des informations crédibles avant, pendant et après les élections, et de remplir ainsi sa mission de promotion de la démocratie.

QUELQUES PRECEPTES POUR DES JOURNALISTES COUVRANT UNE ELECTION

Les préceptes ci-dessous sont les préceptes de base de tout travail journalistique. Leur respect, d'autant plus crucial au cours des périodes électorales, permet aux journalistes de contribuer efficacement à la paix dans leur pays.

5 principes clés pour une couverture responsable des élections :

- Se documenter sur le processus électoral
- Relater les faits en temps utile
- Vérifier ses informations
- Présenter les projets des différents candidats
- Donner la parole à tous les partis, ainsi qu'aux électeurs, tout en restant neutre et en évitant les manipulations

Pour couvrir efficacement les élections en toute impartialité et avec équité, les journalistes doivent tout d'abord préparer les élections en acquérant des connaissances de base sur le scrutin. Pour pouvoir informer les citoyens avec exactitude, les journalistes doivent préparer leurs reportages et émissions en se documentant de manière précise sur les différentes institutions qui ont un rôle à jouer dans le processus électoral, sur les règles qui régissent la campagne, l'organisation du scrutin ou encore la proclamation des résultats. Les journalistes couvrant les élections se doivent aussi de connaître certains textes comme la Constitution de leur pays, le Code électoral ainsi que la Charte des Journalistes¹ ou encore le cahier des charges associés à l'exercice de leur métier, ce qui leur permettra d'exercer leur profession dans le respect des règles. De plus, comprendre les règles qui régissent le scrutin permettra aux journalistes de s'assurer qu'elles sont bien respectées par les différents acteurs lorsqu'ils observeront le déroulement du scrutin le jour-J. La

connaissance des enjeux électoraux, des profils des candidats ou encore des attentes de la population font également partie des connaissances de base qu'un journaliste doit avoir lorsqu'il couvre une élection.

¹ De nombreux pays d'Afrique sub-saharienne ont adopté une Charte des Journalistes ou encore un Code de Bonne Conduite qui listent les principales règles et principes à suivre pour les journalistes couvrant l'élection. Voir Annexe 1 pour un exemple de Code de Bonne Conduite, adopté au Togo à l'occasion d'élections en 2010.

Ces différents éléments permettront aux journalistes de bien comprendre le contexte électoral de leur pays et donc de mieux informer la population en facilitant l'interaction entre les auditeurs et des personnes ressources qui interviendront dans les programmes pour répondre aux interrogations de la population. En préparant minutieusement leurs productions médiatiques, les journalistes apparaîtront comme crédibles aux yeux de la population et limiteront donc la propagation de rumeurs ou la désinformation, souvent sources de tensions au cours d'un processus électoral dans des pays en situation de post-conflit.

Une fois son reportage bien préparé, le journaliste doit à présent s'attacher à relater les faits liés à la campagne et au scrutin. Lorsqu'il relate ces faits, le journaliste ne doit pas se contenter des discours des politiciens et doit aller plus loin que les déclarations officielles, notamment en faisant des reportages sur les préoccupations de l'ensemble de la population, y compris dans les zones rurales ou encore sur les enjeux de l'élection. Comme pour tout autre reportage, le journaliste doit vérifier les faits qu'il rapporte et éviter l'usage du conditionnel pour éviter de propager des rumeurs à son audience. Le journaliste peut par exemple effectuer des reportages de terrain et interroger directement des citoyens de différentes origines géographiques ou ethniques ou encore faire intervenir des experts au cours de ses émissions. Un expert des questions légales pourra par exemple éclairer les auditeurs sur le rôle et les responsabilités des futurs élus ; un membre de la Commission Electorale pourra quant à lui donner des informations exactes sur le déroulement du vote le jour du scrutin.

Parmi les principes fondamentaux à respecter pour un journaliste couvrant une échéance électorale, l'indépendance, la neutralité, l'honnêteté et l'équité sont des principes cruciaux qui font qu'un journaliste ou un media apparaissent comme crédibles et respectant la pluralité des opinions. Le journaliste doit ainsi s'abstenir de laisser transparaître son opinion personnelle ou ses préférences. Il doit éviter, s'il couvre un meeting électoral, de porter un signe distinctif montrant son appartenance à un parti ou son soutien à un candidat en particulier. Il doit aussi éviter de diffuser des chansons, des spots, des communiqués, etc., en faveur ou en défaveur d'un candidat ou d'un parti politique. Enfin, pour garantir son indépendance, un journaliste ne doit pas accepter de cadeau ou de rémunération d'un candidat ou d'un parti à des fins électoralistes. De plus, pour assurer que le pluralisme est effectivement respecté durant la campagne, chaque candidat doit avoir accès aux médias pour pouvoir présenter ses idées et son projet aux électeurs. Les journalistes doivent donc s'assurer qu'ils donnent la parole, dans la mesure du possible, à l'ensemble des candidats de manière équitable. Les journalistes peuvent par exemple inviter dans leur émission tour à tour chacun des candidats pour qu'ils évoquent leur programme, ou encore faciliter un débat entre les différents candidats, leur donnant un temps de parole équilibré. Lorsqu'un journaliste diffuse le discours d'un candidat, il peut par exemple diffuser ensuite les réactions à ce discours des candidats opposés ou encore des électeurs pour équilibrer les propos de chacun.

La Déclaration de Principes sur la Liberté d'Expression en Afrique, adoptée par la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples en Octobre 2002 rappelle ainsi que « La liberté d'expression oblige les autorités à adopter des mesures positives en vue de promouvoir la diversité qui implique, entre autres :

- la mise à disposition d'une gamme d'informations et d'opinions pour le public
- l'accès pluraliste aux médias et autres moyens de communication ».

LE ROLE DU JOURNALISTE PENDANT LES ELECTIONS

Tout en gardant à l'esprit les principes clés évoqués ci-dessus, le journaliste doit s'attacher à remplir certaines missions essentielles dans l'optique d'une couverture responsable des élections.

- Rôle d'éducation civique

Le rôle du journaliste pendant la période électorale est multiforme. Au cours de la campagne électorale, le journaliste doit chercher à informer correctement les citoyens pour qu'ils puissent faire un choix responsable et en toute connaissance de cause le jour du scrutin. Le journaliste cherche ainsi à produire des contenus didactiques et adopte une posture pédagogique. Le Code de Bonne Conduite du Journaliste adopté au Togo rappelle ainsi qu'il est essentiel pour un journaliste d'apporter la possibilité : « aux électeurs d'être bien informés pour se faire librement leur propre opinion et opérer leur choix en toute connaissance de cause » (voir Annexe 1). Avant le scrutin, le rôle des journalistes est donc de fournir à ses électeurs des informations sur l'élection et notamment des détails techniques comme comment s'inscrire sur les listes électorales ou comment voter le jour-J, ce qui permettra d'informer la population mais également l'incitera à participer au scrutin.

Pour permettre aux électeurs de choisir le candidat qui représente des idées qu'ils partagent, le journaliste doit aussi essayer de fournir, au cours de ses émissions, le plus d'informations possibles sur les projets et programmes proposés par les candidats en lice. Le journaliste, en interviewant par exemple les candidats ou en analysant leur discours, si nécessaire assisté d'experts ou de représentants de la société civile, peut ainsi présenter aux auditeurs les points de vue de chacun. Des formats de programmes interactifs permettront aussi aux auditeurs de poser des questions spécifiquement sur les propositions des candidats. Présenter les projets des candidats permettra aussi, une fois l'élection terminée, aux journalistes et aux citoyens de demander des comptes aux élus par rapport à la mise en œuvre des projets qu'ils avaient proposés au cours de la campagne.

Voici par exemple ci-dessous une liste des cinq premières émissions radiophoniques produites par SFCG Rwanda durant la campagne pour les élections présidentielles d'août 2010, qui ont clairement un contenu didactique :

- Emission 1 : Pourquoi voter ? (Détails de la procédure de vote) ;

- Emission 2 : Pour qui voter ? (Agenda politique et portraits des candidats en lice) ;
- Emission 3 : Tâches et responsabilités du président ;
- Emission 4 : Comment voter ? (Conditions pour être un électeur, lieu où voter, etc.) ;
- Emission 5 : La campagne électorale : procédures et pratiques.

Il est en effet important d'informer les auditeurs aussi bien sur le scrutin à venir que sur les candidats et leur programme. Le journaliste remplira ainsi son devoir civique en informant les citoyens sur les enjeux électoraux et en les encourageant à leur tour à accomplir leur devoir civique d'électeur en allant voter, favorisant un plus fort taux de participation, ce qui permettra aux autorités élues d'apparaître plus légitimes aux yeux de la population.

- Relayer la voix des citoyens

L'élection ne concerne pas seulement les candidats et partis politiques en lice. Le scrutin représente aussi une occasion importante pour des gens ordinaires de s'exprimer, de dire quelles sont les questions qu'ils jugent importantes pour leur pays, leur région, leur communauté ou leur famille et pourquoi ces questions sont essentielles à leurs yeux. Donner la possibilité aux citoyens de s'exprimer dans le cadre d'une élection est donc particulièrement important. Cela permet de relayer leur voix et de faire connaître aux différents candidats les préoccupations et les aspirations de la population, ainsi que de permettre aux citoyens de mieux s'approprier le processus et d'y participer plus activement. Le journaliste doit encourager les électeurs à exprimer leurs opinions, notamment en proposant des programmes interactifs au cours desquels les auditeurs peuvent directement intervenir ou encore en effectuant des reportages de terrain et en allant à la rencontre de la population dans différentes régions du pays, y compris dans les zones rurales. Les journalistes doivent porter une attention particulière aux groupes traditionnellement marginalisés au sein de leur société, comme les femmes, les jeunes ou tout autre groupe vulnérable, et s'assurer que leur voix, et donc leurs préoccupations, sont aussi entendues durant la campagne.

En facilitant les échanges entre citoyens et candidats de façon neutre, le journaliste contribuera au caractère participatif et inclusif des élections et renforcera le lien entre représentants et représentés, accroissant par conséquent le caractère démocratique de l'élection.

La Déclaration sur les Principes Fondamentaux concernant la Contribution des Organes d'Information au Renforcement de la Paix et de la Compréhension Internationale, à la Promotion des Droits de l'Homme et à la Lutte contre le Racisme, l'Apartheid et l'Incitation à la Guerre du 18 Novembre 1978 rappelle, dans son Article II :

«Qu'il importe que les organes d'information répondent aux préoccupations des peuples et des individus, favorisant ainsi la participation du public à l'élaboration de l'information ».

- Veiller au bon déroulement du scrutin

Pour favoriser le bon déroulement d'une élection, le journaliste a également un rôle à jouer en tant qu'observateur de l'élection pour permettre une meilleure transparence dans le déroulement du scrutin. Le jour du vote, le journaliste peut se rendre dans un bureau de vote et observer les différentes étapes du processus. Dans certains cas, le journaliste devra obtenir une accréditation auprès de la Commission Electorale pour pouvoir effectuer son reportage depuis un bureau de vote. Il pourra alors rendre compte à ses auditeurs du déroulement des élections tout en signalant les difficultés qu'ont pu rencontrer les autorités ou les électeurs, ou encore en dénonçant les irrégularités ou les violations des règles qui ont pu être commises. Le journaliste devra notamment se poser les questions suivantes : A quelle heure le bureau a-t-il ouvert ? Est-ce que les observateurs étaient déjà là dès l'ouverture ? A-t-on montré que les urnes étaient bien vides ? Quelles étaient les conditions de sécurité (les gens pouvaient-ils voter librement sans pression ni menace ?) Est-ce que les bulletins de tous les candidats étaient là ? etc.

Les étapes à suivre pour bien couvrir le scrutin le jour-J et pour l'annonce des résultats :

- Observer le vote des électeurs depuis un ou plusieurs bureaux de vote
- Ne pas annoncer de résultats, même partiels, avant la fermeture du dernier bureau de vote
- Après fermeture des bureaux de vote, citer ses sources en cas de diffusion de résultats partiels et provisoires (seuls les résultats qui figurent dans les rapports signés par les représentants des partis présents peuvent être annoncés)
- Surveiller les opérations de l'organe qui comptabilise les voix et annonce les résultats
- N'annoncer comme résultats définitifs que ceux fournis par l'autorité responsable.

Concernant l'annonce des résultats, un moment délicat souvent source de conflit entre les différentes parties prenantes, le journaliste doit être particulièrement attentif aux activités des organes en charge de l'organisation du scrutin et particulièrement de la Commission Electorale, dont le journaliste doit respecter les consignes. Dans la plupart des situations, avant la fermeture du dernier bureau de vote sur le territoire national, aucun résultat partiel ou définitif ne peut être communiqué au public. Un journaliste couvrant de manière responsable les élections se doit de respecter cette règle qui s'applique à tous. En effet, annoncer des résultats estimés ou provisoires avant la fin du scrutin pourrait avoir une influence sur les électeurs qui ne se seraient pas encore rendus aux urnes. De plus, une annonce prématurée de résultats non vérifiés pourrait créer inutilement des troubles parmi les partisans des différents candidats.

Une fois l'ensemble des bureaux de vote fermés et jusqu'à la proclamation officielle des résultats par la Commission Electorale, les journalistes doivent indiquer avec précision la source de tout chiffre relatif au scrutin qu'ils diffusent. Ils doivent également à chaque fois mentionner leur caractère partiel et provisoire. Dans tous les cas, le journaliste doit se conformer aux règles mises en place pour la période

électorale par les organes de régulation de la presse dans son pays.

Cependant, le rôle du journaliste ne s'arrête pas le soir du scrutin. En effet, lorsque l'élection est complètement terminée et que le décompte des votes commence, le journaliste doit veiller à la surveillance des opérations de la Commission Electorale dans le traitement et la diffusion dans les délais impartis des résultats provisoires. Le journaliste doit ici travailler en étroite collaboration avec les institutions électorales. Enfin, le journaliste doit attendre la proclamation officielle des résultats du scrutin par l'institution compétente pour publier des résultats définitifs.

- Favoriser la cohésion sociale et la réconciliation

Dans des pays en situation de post-conflit, le journaliste doit aller au-delà du simple récit des faits s'il souhaite s'engager pour promouvoir la paix et consolider la démocratie, souvent fragiles dans ces pays. Lorsqu'il effectue un reportage ou anime une émission, le journaliste doit éviter de se faire la simple vitrine des crises et affrontements entre camps opposés qui risquent de fragiliser le processus électoral et plus globalement le pays. Les médias en général doivent éviter d'être un simple « instrument » au service de tel ou tel parti. Ainsi, les journalistes qui couvrent les élections ne doivent en aucun cas s'affronter par colonnes de journaux ou par microphones interposés. Les journalistes, s'ils sont amenés à exercer leur esprit critique au cours de la campagne électorale, se doivent d'éviter toute violence verbale ou attaque ciblée contre un candidat ou un parti. Au contraire, les journalistes doivent essayer de souligner les points communs entre candidats ou encore donner la parole à des personnes ressources neutres et apolitiques, comme des analystes ou des observateurs.

Les professionnels de l'information peuvent même jouer un rôle important dans la promotion de la paix en diffusant des messages de paix et de tolérance lorsque la campagne électorale prend une tournure violente ou encore donner la parole à des personnalités politiques ou de la société civile modérées qui auront alors l'opportunité de partager leur message avec l'ensemble de la population. Une fois l'élection terminée et les résultats validés, les journalistes pourront également consacrer une partie de leurs programmes ou émissions à promouvoir la réconciliation entre partis opposés lors du scrutin. Voici ci-dessous un exemple du rôle que peuvent jouer les médias pour promouvoir la paix et la réconciliation lors d'une période postélectorale particulièrement tendue, comme ce fut le cas à l'issue du scrutin présidentiel organisé en Côte d'Ivoire et dont les résultats ont été particulièrement contestés, donnant lieu à une grave crise au sein du pays :

Avec l'aide de ses partenaires locaux pour le contenu de ses émissions et le soutien de la station de radio des Nations Unies ONUCI FM pour la diffusion, les studios de SFCG en Côte d'Ivoire ont produit une série d'émissions radiophoniques pour soutenir la sortie de crise à l'issue des élections présidentielles contestées de 2010. Les sujets traités ont couvert des thèmes comme :

- « Après l'élection, ce n'est pas la guerre »,
- « Echanges sur les valeurs et les priorités pour une gestion pacifique de la crise postélectorale », ou
- « Proposition des femmes pour le maintien d'un climat apaisé ».

Des spots ont également été produits et diffusés sur le thème générique : « J'aime mon pays ». Dans ces spots, les intervenants se prononçaient sur les attitudes positives à avoir quand on dit aimer son pays.

Dans un contexte très sensible, les journalistes de SFCG ont mis l'accent sur des valeurs telles que l'unité, le respect des règles démocratiques, ou la gestion pacifique des crises. SFCG s'est concentré particulièrement sur l'équilibre dans le traitement de l'information, et sur la diversité et la représentativité des intervenants des émissions. En plus de garantir l'équilibre dans ces émissions, un des principes directeurs de SFCG dans ce contexte est d'offrir des voix positives, des alternatives à la violence et aux conflits pour ses auditeurs.

- Contribuer à la responsabilisation des acteurs politiques

Les médias ont enfin un rôle à jouer en matière de responsabilisation des représentants des partis politiques. Au cours d'émissions ou d'interviews, les journalistes peuvent ainsi rappeler aux acteurs politiques les engagements qu'ils ont pris le cas échéant au début ou au cours de la campagne. Généralement, avant le déroulement d'une élection, les représentants des principaux partis politiques signent des codes de conduite ou encore s'engagent à respecter le verdict du peuple et des urnes. Dans ce contexte, le rôle du journaliste peut donc être de rappeler, au cours de la campagne ou une fois l'élection terminée et les résultats annoncés, leurs engagements aux différentes forces politiques qui ne les respecteraient pas, ainsi qu'à l'ensemble de la population.

COMMENT COUVRIR DES ELECTIONS DE MANIERE RESPONSABLE? CAS PRATIQUES



Après avoir maîtrisé les principes clés détaillés dans la section I et pris conscience du rôle à jouer dans la sphère publique pour couvrir les élections de manière responsable et ainsi consolider la démocratie, le journaliste doit, au-delà de la théorie, maîtriser certains aspects plus pratiques : le journaliste doit avoir une bonne connaissance des différents formats de programme radiophonique à sa disposition. Il existe en effet une série de formats particulièrement appropriés à une couverture responsable des élections. C'est aussi le cas d'un autre outil mis en pratique par SFCG dans différents pays durant le processus électoral : la synergie des médias.

LES FORMATS RADIOPHONIQUES APPROPRIES

LES TABLES RONDES

Animées en langue locale ou nationale par un journaliste formé aux techniques de facilitation des débats, les tables rondes permettront de créer un espace de discussion entre la société civile (associations de jeunes ou de femmes, syndicats, etc.), les candidats aux élections, le gouvernement et les citoyens. En période électorale, une table ronde de qualité représentera une opportunité de réunir divers acteurs ayant des perspectives différentes sur un thème lié aux élections. A travers cet espace neutre que représente la table ronde, une discussion approfondie sur les programmes et les projets des candidats pourra être facilitée par le journaliste qui pourra inciter les protagonistes à dégager des solutions aux problèmes auxquels fait face la population.

- Identifier des personnes-ressources : une émission ayant pour format la table ronde réunira autour du présentateur plusieurs invités (leur nombre dépend de la longueur de l'émission, mais, au-delà de quatre, le débat sera difficile à maîtriser). Ces invités constituent des personnes ressources qui partageront des informations et leurs points de vue éclairés. Le choix des personnes ressources est donc important dans l'optique de la production d'une émission de qualité participant à la couverture responsable d'une élection. Certains critères peuvent permettre de guider le choix du présentateur. Une personne ressource pourra ainsi être sélectionnée selon des critères comme :

- Sa bonne connaissance du sujet de l'émission ;
- Sa crédibilité auprès de la communauté ;
- Sa capacité à communiquer ses idées dans un langage accessible au public.

- Préparer une table ronde : Une fois que l'animateur a défini le thème qu'il souhaite aborder, par exemple « Le rôle du Parlement et les attentes de la population vis-à-vis des parlementaires » ou encore

« La place réservée aux femmes par les partis politiques lors des prochaines élections »², il doit, pour bien préparer son émission, se documenter sur le thème de la table ronde. Parmi les sources d'information qu'un journaliste peut consulter, peuvent être cités les médias, les bibliothèques, Internet, ou encore des universitaires ou tout autre expert, tout en gardant à l'esprit l'importance d'utiliser des sources fiables. Ensuite, le journaliste doit contacter les personnes ressources qu'il a précédemment identifiées pour s'assurer à l'avance de leur participation et avoir ainsi le temps de les rencontrer avant l'émission et de préparer un profil sur ces futurs invités que l'animateur présentera en début d'émission pour introduire les participants à la table ronde.

- Dans le cas du premier exemple de thème de table ronde cité ci-dessus, « Le rôle du Parlement et les attentes de la population vis-à-vis des parlementaires », l'animateur doit notamment s'informer sur le mandat des Parlementaires tel que décrit par la Constitution. Parmi les potentielles personnes ressources pour cette table ronde, l'animateur peut inviter des parlementaires, ou encore des experts dans le domaine de la politique tout en s'assurant qu'il relaye aussi la voix des citoyens en les interrogeant sur les problèmes auxquels ils sont confrontés au quotidien.
- Dans le cas du deuxième exemple de table ronde mentionné ci-dessus, « La place réservée aux femmes par les partis politiques lors des prochaines élections », l'animateur doit faire l'état des lieux de la représentation des femmes au sein des principaux partis politiques du pays et interroger des représentants de ces différents partis sur les mesures concrètes qu'ils ont pris ou qu'ils envisagent pour assurer une plus grande représentation des femmes. L'animateur devra aussi s'assurer qu'il donne la parole aux femmes politiques, mais également à des représentantes d'associations de femmes, des femmes leaders et enfin des citoyennes et des citoyens ordinaires pour qu'ils puissent exprimer leur point de vue sur le sujet.

- Définir les règles de conduite d'une table ronde : pour que la table ronde ne soit pas une simple juxtaposition d'intervention de personnes ressources ou encore que les propos de chacun restent mesurés et constructifs, l'animateur doit définir des règles de conduite qu'il se devra de respecter, ainsi que les participants à la table ronde. Voici une série de règles qui permettront à l'animateur de proposer une émission responsable :

- Mise en confiance des participants : Des invités mis en confiance seront plus à même de participer activement et de manière constructive à la table ronde. Pour mettre en confiance les participants, l'animateur peut essayer de rencontrer les invités avant l'émission, même brièvement, dans un endroit où ils peuvent se détendre et faire connaissance. Cela permettra de les mettre à l'aise et d'envisager quelques-uns des domaines que l'animateur compte aborder au cours de l'émission. Ce premier contact permettra aussi à l'animateur d'indiquer à ses invités les « règles du jeu », et de leur expliquer son rôle de représentant des auditeurs. Il est aussi important, juste avant l'enregistrement de l'émission, de disposer d'un endroit

² Ces tables rondes ont été produites par SFCG au Burundi pour favoriser le bon déroulement des différentes élections organisées dans le pays de mai à septembre 2010.

relaxant et d'offrir un rafraîchissement aux invités afin qu'ils se sentent à l'aise avant de passer à l'antenne.

- Gestion du temps et cadrage des interventions : Un bon animateur de table ronde devra distribuer équitablement la parole entre les différents invités et s'assurer que les réponses des participants ne sont pas trop longues pour éviter les monologues et favoriser le dialogue. L'animateur ne doit pas hésiter à interrompre, tout en respectant les règles de courtoisie, les intervenants qui parlent trop longuement, qui s'écartent du sujet ou encore qui utilisent des termes offensants envers un candidat opposé ou un groupe de la population. L'animateur ne doit pas hésiter à utiliser son droit de relance lorsqu'un interlocuteur élude une question, il doit user de son droit de réponse lorsqu'un interlocuteur énonce des contrevérités ou des propos condamnables. Il doit faire preuve d'autorité en cas de dérapage (chaos sonore, agressivité, etc.) pour calmer les ardeurs puis se présenter en médiateur afin de rapprocher les différentes positions.
- Synthèse des idées principales en fin d'émission : Pour permettre aux auditeurs de bien saisir les principaux éléments du débat évoqués lors de la table ronde, l'animateur doit faire, pour clôturer la table ronde, un résumé des débats. Pour cela, l'animateur doit prendre des notes au fur et à mesure que l'émission se déroule pour pouvoir restituer, brièvement et avec exactitude, les principaux messages des personnes ressources en fin d'émission.

Conseils pratiques pour animer une bonne table ronde

Rechercher la clarification, répéter les questions essentielles ; Centrer le débat, souligner la (les) question(s) centrale(s) de la discussion; Reformuler si nécessaire une question en la replaçant dans son contexte ou en l'abordant sous un angle différent ;

- Mettre en avant les faits
- Encourager la réflexion ;
- Connaître les sujets de discussion des citoyens ordinaires et des auditeurs réguliers ;
- Identifier, synthétiser et exprimer clairement l'opinion publique ;
- Orienter la discussion vers des aspects positifs au lieu de se concentrer sur les aspects négatifs ;
- Identifier les positions des différents acteurs et inciter les adversaires à discuter des intérêts partagés ;
- Apaiser les sentiments violents, en se servant par exemple de l'humour ;
- Agir en qualité de médiateur entre les adversaires ;
- Faire preuve de tolérance, d'impartialité et de maîtrise de soi ;
- S'exprimer clairement, et avoir confiance en soi ;
- Animer un débat sérieux, en ayant toujours à l'esprit le fait que « le public nous écoute
- Ecouter patiemment afin de détecter les informations clés dans la complexité des réponses et des faits.

LES INTERVIEWS

Quel que soit l'émission radiophonique présentée, les journalistes qui couvrent une élection seront sans doute amenés à réaliser des interviews et notamment des interviews d'hommes ou de femmes politiques. Pour améliorer la qualité de son interview et assurer ainsi une bonne couverture de l'élection, le journaliste doit suivre ces quelques conseils pratiques.

- Le choix des questions : Les questions susceptibles d'entraîner des réponses constructives qui informeront les auditeurs dépendent à la fois du contenu mais aussi des techniques utilisées par le journaliste. Il s'agit par exemple de ne pas poser deux questions à la fois ou de toujours se servir de questions commençant par les mots quoi ou que, comment et pourquoi car ce genre de questions requiert une réponse complète et permet au journaliste d'amener les candidats à s'exprimer sur leurs programmes et projets de manière plus concrète. Demandez par exemple au politicien : Que fera votre parti pour les jeunes ? Comment se fait-il que votre gouvernement tende à négliger cette tranche de la population ? Pourquoi n'existe-t-il pas de politique spécifique à destination des jeunes ?

Chaque journaliste devrait également poser des questions brèves et ciblées - une question à la fois - pour s'assurer de l'obtention d'une réponse à la question, tout en se familiarisant avec la manière d'obtenir des réponses plus détaillées si besoin en utilisant des phrases telles que: « Voilà qui est intéressant, dites m'en un peu plus. » ou « Pouvez-vous développer ? ».

- Le choix des mots : Au cours d'une interview, comme de toute autre émission où le journaliste intervient, le choix des mots employés par les journalistes est important pour éviter que l'émission ne favorise les conflits et pour qu'elle privilégie une information neutre. Les termes que les journalistes emploient déterminent la façon dont les questions sont susceptibles de renforcer la compréhension ou, au contraire, d'alimenter la désinformation, les rumeurs ou la stigmatisation. Les journalistes qui souhaitent couvrir de manière responsable les élections utiliseront ainsi avec précaution des termes imprécis ou accusatoires tels que « massacre » ou « assassinat » qui attisent les conflits plus qu'ils n'informent. Le journaliste devra également être particulièrement attentif à ne pas utiliser des étiquettes telles que « extrémiste », « terroriste », « fanatique » ou « fondamentaliste » qui diabolisent un groupe.

LES EMISSIONS INTERACTIVES

Lorsque des médias couvrent des élections, il est important qu'ils donnent la parole aux citoyens et électeurs pour relayer leurs opinions et préoccupations et s'assurer qu'ils sont ainsi entendus par les différents candidats. Des émissions interactives de type phone-ins permettront ainsi de faire participer le public aux discussions à l'antenne en direct par l'intermédiaire du téléphone. Les auditeurs pourront poser des questions précises de nature technique à des experts ou de nature plus politique à destination des différents candidats invités par le journaliste dans son émission. A travers ce type de programmes, les journalistes peuvent remplir leur rôle d'éducation civique tout en relayant la voix des citoyens. Les

émissions interactives offrent ainsi une série d'avantages et doivent donc être considérées par les médias qui couvrent une élection. Les émissions interactives :

- Garantissent l'anonymat aux intervenants ;
- Démocratisent le débat et la campagne électorale en offrant à tous les électeurs la possibilité de s'impliquer ;
- Offrent, à travers les auditeurs qui interviennent, une grande diversité de points de vue et de perspectives ;
- Donnent la parole aux électeurs « ordinaires » ;
- Favorisent une forte interactivité : les journalistes, experts, candidats et électeurs peuvent échanger des points de vue ;
- Permettent au public d'avoir accès à des experts ou aux autorités ;
- Fournissent une réaction ou un commentaire de manière instantanée ;
- Les arguments du public peuvent influencer la position des différents candidats et leur faire ainsi prendre conscience des préoccupations de la population.

Comme dans le cas des tables rondes et des interviews, les émissions interactives doivent être préparées avec soin par le journaliste pour éviter tout propos qui attiserait les divisions, les rumeurs, la diffamation ou la désinformation. Chaque émission doit avoir un thème prédéfini et les auditeurs doivent être invités à poser leurs questions sur le thème de l'émission. Une fois l'antenne ouverte aux auditeurs, dans la mesure du possible, le journaliste doit filtrer les intervenants par téléphone. Par exemple, un producteur ou un membre de l'équipe recueille les appels et examine brièvement les appelants ou leur demande quelles sont leurs questions et déclarations et rejette tout intervenant malintentionné ou incohérent. De plus, comme dans le cas des tables rondes, le journaliste peut être amené à interrompre un auditeur si celui-ci s'écarte du sujet ou monopolise l'antenne. Enfin, lorsque les questions posées contiennent des termes accusatoires ou connotés, le journaliste peut, avant de donner la parole aux invités de l'émission, reformuler la question dans un langage respectueux et dénué de jugement pour éviter que le débat ne devienne conflictuel.

Cependant, du fait de la difficulté à contrôler les appels et les interventions des auditeurs, le format des émissions interactives doit être utilisé avec précaution. Il peut être souhaitable d'éviter d'aborder des sujets particulièrement sensibles lorsqu'une radio utilise ce type de format et de privilégier des sujets plus techniques, comme par exemple « Comment s'inscrire sur les listes électorales » ou encore « Comment voter » qui permettront aux électeurs de poser des questions précises à des experts et de s'informer ainsi sur les aspects pratiques liés au scrutin.

D'AUTRES FORMATS A CONSIDERER

Selon le contexte, d'autres types de formats peuvent être appropriés pour des journalistes couvrant des élections. Des sketches ou spots, d'une durée relativement courte (quelques minutes au maximum), peuvent être particulièrement appropriés pour diffuser des messages clés relatifs aux élections, chaque spot transmettant un message particulier. Ces spots, qui, une fois enregistrés, peuvent être diffusés à

grande échelle (plusieurs fois par jour sur plusieurs stations de radio à la fois), permettent d'avoir un impact sur une grande majorité de la population.

Les bulletins d'information sont également utilisés par les journalistes en période électorale pour relater régulièrement les faits majeurs liés à la campagne électorale ou au déroulement de l'élection. Les principes d'exactitude, de vérification des faits et de neutralité sont particulièrement importants dans le cadre de ce type de format, qui est notamment utilisé dans le cadre de la Synergie des médias pour faire régulièrement le point sur le déroulement de l'élection le Jour-J (voir ci-dessous et Annexe 2).

L'Approche Common Ground

Pour participer à une couverture responsable des élections, une émission radiophonique doit être produite selon une approche « common ground » : l'objectif du journaliste est de donner un temps et un espace égaux aux différents partis, en explorant les différences mais également en mettant en avant des éventuels points communs ou la complémentarité des points de vue proposés. L'accent est également mis sur la recherche de solutions à long terme pour le pays. Cette approche permettra de réduire les tensions durant la campagne et de favoriser le rapprochement des partis opposés à l'issue du scrutin.

- Illustration : Dans le cadre de la campagne électorale qui a précédé les élections présidentielles en Guinée en 2010, les journalistes ont ainsi remarqué qu'au-delà des différences entre les deux principaux partis (Union des Forces Démocratiques de Guinée et Rassemblement du Peuple de Guinée), certaines opinions permettaient de rassembler les deux partis opposés. Leurs discours convergeaient ainsi sur la nécessité de gouverner le pays sans exclure une région, sur la promotion des manifestations pacifiques et sur l'importance du recours à toutes les compétences du pays dans la gouvernance.

LA SYNERGIE DES MEDIAS

Le principe de la synergie des médias est simple : pour assurer une couverture responsable et efficace des élections, les journalistes de différents médias d'un pays travaillent en réseau et collaborent au cours des différentes étapes du processus électoral. Grâce à la formation d'une synergie des médias, les journalistes travaillant pour différents médias d'un pays peuvent mettre en commun leurs ressources, partager les informations recueillies, couvrir un territoire plus important et un plus grand nombre d'événements, permettant ainsi de mieux informer les citoyens et de limiter la propagation de rumeurs et la désinformation ou la diffusion d'information partielle ou non professionnelle. Une fois collectées par les journalistes des différents médias participant à la synergie, les informations sont ainsi

centralisées en un même lieu, éditées et montées (bulletin d'information, reportage de type multiplexe, etc.) pour être ensuite diffusées en simultané sur les ondes ou les pages des médias participants à la synergie. Au sein de la synergie, l'accent est mis sur des principes éthiques comme la neutralité, l'indépendance, l'exactitude des faits ou encore le pluralisme (voir ci-dessus, section I.) pour favoriser le caractère professionnel et responsable des informations diffusées à travers la synergie et donc la transparence du scrutin

MOYENS

- Un comité de coordination qui s'assurera de la collaboration de tous les acteurs de la synergie, sera en mesure de préciser les détails du dispositif et d'identifier toutes les difficultés techniques ou juridiques de l'opération et enfin de gérer les demandes d'expertise et d'aide extérieure. Ce comité sera aussi chargé de s'assurer du respect du Code de Conduite de la Synergie par tous les membres ;
- Un réseau de correspondants issus de différents médias disséminés à travers le pays et équipés d'un téléphone mobile ;
- Un desk provincial/régional : pour faciliter la communication, un journaliste expérimenté est désigné par province pour collecter l'information émanant des correspondants de la province et l'achemine à la rédaction centrale ;
- Une rédaction centrale : une large équipe, subdivisée en sections selon les langues si nécessaire. C'est elle qui collecte les sons du terrain, écrit les scripts des programmes, traite l'information et désigne les présentateurs des différentes émissions. La rédaction doit être représentative en termes de genre et d'origine pour assurer la diversité à tous les niveaux. La rédaction centrale doit organiser plusieurs réunions d'évaluation, et adapter ou réorienter les propos chaque fois qu'il y a une nouvelle édition à préparer. C'est elle qui organise la soirée électorale en collaboration avec les correspondants sur le

L'impact de la Synergie : l'incident de Mpanda, Burundi (2005)

En 2005, des hommes armés ouvrirent le feu sur des électeurs à Mpanda dans la province du Bubanza pour perturber le bon déroulement des élections qui se tenaient alors dans le pays. Le journaliste de la Synergie présent sur place couvrit l'incident en direct. Par la suite, des rumeurs se développèrent indiquant que « la guerre avait repris », que d'autres bureaux de vote avaient été attaqués et que l'élection allait être annulée.

Répondant rapidement à ces rumeurs, la Synergie interviewa des membres de l'administration locale, de la police et de la Commission Electorale, qui expliquèrent que l'incident de Mpanda était isolé, que les élections se poursuivaient et qu'un nouveau scrutin serait organisé dans les zones concernées par la violence. Pour rassurer les électeurs, la Synergie proposa par la suite des mises à jour régulières sur la situation sécuritaire autour des bureaux de vote à travers le pays, désamorçant les rumeurs et luttant contre la désinformation.

terrain. La rédaction centrale peut aussi faciliter les contacts entre animateurs et correspondants, pour que les animateurs puissent eux aussi relayer des informations en provenance des correspondants, comme des détails, même insolites, qui n'auraient pas été signalés lors des principales éditions d'informations.

- Des moyens de transport adaptés à la couverture du scrutin le jour-J (vélomoteurs, motos, etc.) pour permettre de couvrir la plus grande portion du territoire du pays possible, ainsi que des moyens de communication (téléphones portables, enregistreurs, etc.) ;
- Un lieu techniquement opérationnel pour assurer la coordination éditoriale ayant des ordinateurs et une connexion internet (Maison de la Presse, Salle Commune, etc.) ;
- L'engagement des radios partenaires à ne diffuser que l'information politique venant du pool la veille du scrutin et le jour-J. Les programmes relatifs aux élections doivent être diffusés en totale synchronisation sur les différentes antennes à partir d'un émetteur spécifique ou d'une station pilote désignée au préalable ;
- L'implication de la Commission Electorale : une bonne préparation de la synergie doit impliquer la Commission Electorale pour que celle-ci soit prête à intervenir à l'antenne si besoin. En général, la Commission Electorale profite aussi de la synergie car elle lui fournit beaucoup d'informations de terrain et lui permet de communiquer dans les meilleurs délais. Cette collaboration médias/Commission Electorale dans le cadre de la synergie crée une très bonne dynamique de communication et limite les malentendus ou suspicions.
- Dans la mesure du possible, des sessions de formation communes pour les journalistes du pool un mois au minimum avant la date prévue du scrutin pour accroître la professionnalisation des journalistes, les sensibiliser aux principes d'une couverture responsable des élections et enfin développer des contacts entre les journalistes qui couvriront l'élection le jour-J.

DISPOSITIF

- 7 heures du matin : Déploiement des reporters dans les différents bureaux de vote. Les journalistes s'intéressent à l'ambiance sur place et interrogent les responsables des opérations de scrutin sur la préparation du matériel nécessaire au bon déroulement du scrutin : bulletins de vote, urnes, isoires, encre indélébile, etc.
- Matin : Les reporters recueillent en direct les témoignages des candidats à la sortie des bureaux de vote. Leurs questions devraient tourner sur le sens qu'ils donnent à ce scrutin. Une des questions types qui peut être posée est « Quel appel citoyen lancez-vous à la population après avoir accompli votre devoir citoyen ? ». L'objectif est d'obtenir des déclarations républicaines et responsables qui pourront être diffusées et rediffusées dans les heures suivantes.
- Mi-journée : Une équipe spéciale de reporters détachée au Ministère de l'Intérieur recueille la déclaration du Ministre sur les données déjà disponibles (estimation du taux de participation, incidents constatés et/ou les mesures prises pour les éviter ou y remédier, etc.).
- Tout au long de la journée : Les reporters circulent en moto ou en voiture d'un bureau de vote à l'autre et rédigent des informations brèves pouvant être reprises dans les flashes et journaux diffusés par les stations de radio. D'autres proposent de courts reportages audio sur le

déroulement normal ou chaotique du scrutin dans différents lieux. Certains reporters se rendent aussi aux états-majors ou autres lieux de rassemblements prévus pour les militants des partis politiques dont les candidats sont en lice.

- A partir de 17 heures : Ne pouvant couvrir tous les bureaux, les journalistes se concentrent sur certains centres de vote.
- Heure de fermeture des bureaux de vote : Ce moment est souvent le plus sensible et le plus susceptible d'entraîner des dérapages. Pour limiter les risques, les journalistes doivent entrer dans les bureaux de vote et suivre le dépouillement. Les reporters peuvent alors vérifier les chiffres et les confronter à ceux annoncés par les membres des bureaux de vote. Ils doivent attendre l'affichage officiel pour communiquer les chiffres provisoires sur les antennes.
- Tout au long de la journée : Les commentaires personnels doivent être évités par les journalistes. Les comptes rendus factuels doivent être largement privilégiés : donner les chiffres officiels, bien préciser et rappeler que les chiffres donnés ne sont que provisoires et que seules les instances compétentes ont le droit d'annoncer les chiffres officiels.

CONTENU DE PROGRAMMES

- Reportages sur la préparation des élections produits à l'avance par les différentes rédactions ;
- « Multiplex » composés de courts reportages envoyés par les journalistes participants à la synergie déployés sur le territoire du pays ;
- Interviews « neutres », diffusant essentiellement les propos des acteurs de la procédure de vote (scrutateurs, présidents de bureau, etc.), des observateurs (civils ou forces de sécurité), des électeurs (à travers des micros trottoirs) ou des personnalités à la sortie des bureaux de vote ;
- Revues de presse (écrite ou en ligne) « neutres » soulignant différents faits liés aux élections ;
- Correspondances en provenance de plusieurs capitales étrangères pour apporter un éclairage différent ;
- Des messages ou extraits d'interview des candidats enregistrés à l'avance et appelant au respect des règles démocratiques le cas échéant (particulièrement en cas de violence) ;
- Diffusion des résultats provisoires recueillis - lus par les journalistes du pool- dans les centres de vote et dans certains bureaux spécifiquement choisis, sans ajout de commentaire.
- Interventions courtes en direct de certains sièges d'institutions comme la Commission Electorale ou de formations politiques.

Exemple de grille d'info pour la tranche horaire 6-8 heures à la veille des élections présidentielles en Guinée diffusée par les radios de la synergie :

- 6h00 : Bulletin de 6 mn + revue de presse en ligne
- 6h30 : Bulletin de 6 mn (dont multiplex* 5 villes)
- 7h00 : Journal de 12 mn (dont multiplex* 10 villes)
- 7h30 : Journal de 6 mn (dont multiplex* 5 villes)
- 8h00 : Journal de 12 mn (dont multiplex* 10 villes)

*Le multiplex est constitué de « papiers » de moins de 30 secondes chacun en provenance de reporters déployés dans différentes villes du pays.

CONCLUSION



Les journalistes, particulièrement dans des pays en situation de post-conflit, ont la possibilité d'influencer le déroulement d'une élection. Pour exercer cette influence de façon positive et participer à la consolidation de la démocratie dans leur pays, les journalistes doivent exercer leur métier avec d'autant plus de professionnalisme, les périodes électorales étant souvent synonymes de tensions pour une société.

Si une émission ou un reportage ne peuvent à eux seuls faire disparaître les tensions ou les violences qui accompagnent parfois les processus électoraux dans des zones de post-conflit, à long terme, la production de programmes responsables, diffusant des informations crédibles et de qualité, donnant la parole à l'ensemble de la population et insistant sur la recherche de solutions et d'un terrain d'entente pourra faciliter un changement d'atmosphère autour d'une élection. Des programmes produits en adéquation avec les principes et conseils contenus dans ce guide seront en mesure de modifier, sur le long terme, les comportements des électeurs ou encore d'adversaires lors d'une élection. Ces programmes pourront encourager la population à se rendre aux urnes, favorisant la participation des citoyens à la vie démocratique de leur pays ou encore inciter différents opposants politiques à reconnaître ce qui les rapproche au lieu de se focaliser sur ce qui les divise.

Ce guide est ainsi conçu comme une ressource à destination des journalistes qui seront amenés dans un futur proche à couvrir des élections. A travers ce guide de formation, les journalistes peuvent renforcer leurs connaissances des grands principes qui doivent guider leur travail ainsi que du rôle qu'ils doivent jouer en période électorale tout en développant leur savoir-faire en matière de production de programmes responsables et efficaces pour couvrir le scrutin. En suivant les différents conseils et étapes développés dans ce guide, les journalistes pourront saisir l'occasion d'être de véritables acteurs de la démocratie au service des électeurs et de la population en général et non de simples instruments au service de partis politiques.

CODE DE BONNE CONDUITE DU JOURNALISTE DE LA HAUTE
AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION (HAAC)
DU TOGO, ADOPTE A L'OCCASION DES ELECTIONS
PRESIDENTIELLES DU 28 FEVRIER 2010

HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION (HAAC)

PRESIDENTIELLE DU 28 FEVRIER 2010

CODE DE BONNE CONDUITE DU JOURNALISTE

PREAMBULE

Les élections constituent une période cruciale où les passions soulevées par la perspective d'accès au pouvoir se voient attisées et cristallisent l'attention du public et des médias. On observe souvent et un peu partout à travers le monde, en pareille circonstance, une tendance des médias à susciter des émotions passionnées et à relayer les prises de positions faites d'accusations et de démentis les plus incendiaires des acteurs politiques. Cette tendance fait que les journalistes sont parfois taxés à tort ou à raison d'appendices de partis ou hommes politiques ou encore de personnages corruptibles et corrompus. Ce qui n'est guère reluisant pour la profession.

Face à cette situation, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication souhaite de la part des journalistes des efforts pour le développement des compétences professionnelles et le travail de compte-rendu spécifique en temps d'élections. Pour la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, le journalisme professionnel est une éthique et ses acteurs doivent disposer d'une force de caractère pour éviter les excès du sensationnalisme et du compte-rendu partisan et ne se laisser guider que par des règles de probité en vue de contribuer à éclairer les électeurs pour leur permettre de faire chacun son choix en toute liberté dans l'isoloir.

En tout état de cause, le journaliste, éveillé de conscience et chien de garde des élections, se doit lui-même de se faire violence pour jouer en toute impartialité sa partition.

D'où une bonne préparation et conduite exemplaire de sa part et un effort d'appropriation des principes élémentaires de la pratique journalistique rappelés dans le présent vade-mecum.

Plan de couverture de l'élection. Il est important d'élaborer un plan de couverture de l'élection.

Le journaliste doit planifier à l'avance et définir ce qu'il doit couvrir que de réagir aux événements. Il n'aborde son sujet qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Il doit avoir une bonne maîtrise des règles du jeu électoral établi par le Code Electoral et tous les textes d'application. Il doit enfin enrichir son carnet d'adresses.

Relation des faits. Le fondement du journalisme est de relater les faits. Le journaliste parle clairement et ouvertement de quelque chose qui s'est passé ou qui est sur le point de se produire comme s'il s'adressait à un ami ou à une personne de sa famille. Il dit aussi ce que cela veut dire et pourquoi. En résumé, le journaliste cause, converse ; il communique, il informe. Le journaliste se constitue une documentation sur les candidats, l'évolution de chacun, leurs programmes électoraux, etc.

Préoccupations des électeurs. Un bon article ou un bon reportage répond habituellement aux questions suivantes : Qui ? Quoi ? Où ? Quand ? Comment ? Et avec quel effet ? En période électorale, si toutes ces questions aident le journaliste à définir le contenu de base de son article ou de son reportage (Le candidat ? Son parti ? - Ses atouts ? - Quelles promesses fait-il ? - Comment prévoit-il tenir ses promesses ? - Quand a-t-il l'intention de les honorer ? Quelles sont les forces qui le soutiennent ?), il faut mettre l'accent sur les questions : Quoi ? Comment ? et Pourquoi ? ; car elles invitent le candidat à fournir aux électeurs plus d'éléments de réponses et d'informations précises sur son projet de société ou son programme de gouvernement.

Mais, pour que les électeurs sachent ce que ces informations veulent dire, les auteurs des articles ou des reportages doivent aussi préciser comment les autres candidats répondent à ces questions. S'il n'est pas toujours possible d'équilibrer parfaitement chacun des articles ou reportages, il importe qu'un équilibre juste et représentatif puisse s'instaurer au bout d'un certain nombre d'articles ou de reportages.

Sens de responsabilité. Les élections entraînent des obligations et des responsabilités pour les journalistes professionnels. Cela signifie que le journaliste :

- N'emploie que des méthodes honnêtes et légales pour obtenir les informations.
- Evite de publier ou de diffuser une information sans en vérifier le contenu factuel. Et même pendant une campagne, la responsabilité du journaliste consiste à ne pas répéter sciemment les allégations inexacts et des discours injurieux sans permettre à la partie visée de les commenter ou d'y répondre. Ce qui rend une élection démocratique, c'est la possibilité offerte aux électeurs d'être bien informés pour se faire librement leur propre opinion et opérer leur choix en toute connaissance de cause.

Exactitude. Les articles ou reportages doivent être exacts non seulement en ce qui concerne l'orthographe du nom des candidats mais aussi dans les descriptions, les citations et le contexte : il faut donner aux faits leur importance correcte sans exagération.

Si le journaliste ne décrit pas les individus, les lieux et les événements de façon exacte, il donne de mauvaises informations. Pire, si l'on constate que les informations de base d'un journaliste en période électorale sont inexactes, ce journaliste provoque le doute sur l'exactitude de toutes les informations qu'il diffuse, même en temps normal, sur les antennes de sa radio ou télévision ou qu'il publie dans les colonnes de son journal.

Articles impartiaux et équilibrés. Assurer une couverture impartiale et équilibrée des élections implique d'exposer, dans les articles ou reportages individuels ou dans les séries échelonnées sur une période, les points de vue de partis ou de candidats différents. Chaque article ou reportage ne concernera pas à la fois tous les candidats. Le journaliste professionnel ne favorise aucun candidat. Il se borne à poser des questions de la part des citoyens, à comparer les réponses, à présenter et expliquer les différents points de vue et à ajouter des informations de fond et des éléments de contexte pour que le public comprenne tous les aspects de la question.

L'équilibre n'est pas une simple politesse. C'est une nécessité, voire une prescription, lors des campagnes électorales où les candidats profèrent souvent des accusations les uns envers les autres. Le journaliste ne rapporte pas d'allégations ou de propos sans s'assurer d'avoir une réponse ou une réaction de la partie visée. Il est autorisé à déclarer ce que le candidat A dit du candidat B, mais il doit en parler si possible au candidat B et veiller à faire état de sa réaction dans l'article ou le reportage pour que ce dernier soit équilibré.

Attribution de propos. Une campagne électorale se compose de messages ou discours électoraux, de meetings et de conférences de presse. Le journaliste doit savoir exploiter le contenu de toutes ces manifestations et événements.

Lorsque le journaliste donne une information d'actualité liée à la campagne électorale dans un article ou un reportage, il doit en révéler l'origine ou l'attribuer à une source, fournir des précisions sur les lieux et les réactions du public, etc.

Protection des sources d'information. Si une source confie des informations importantes au journaliste en souhaitant conserver l'anonymat, le journaliste a le devoir de NE PAS révéler son nom.

Par contre, il est irresponsable et dangereux pour tout journaliste de s'abriter derrière ce principe de protection des sources pour rapporter des rumeurs ou des accusations sans souci d'exactitude ni d'équilibre de l'information.

Opinions personnelles. Comme toujours, lorsqu'il présente l'actualité, le journaliste ne saurait laisser transparaître son opinion dans les articles de reportages sur une élection. Le public attend de lui des informations sur ce qui se passe et non son jugement sur le candidat et ses idées. Il doit se placer au-dessus des querelles partisans, des clivages idéologiques et des promesses électoralistes afin de privilégier l'éthique et la déontologie dans ses articles ou reportages.

Le journaliste doit s'abstenir de faire l'apologie du programme d'un candidat.

Indispensable indépendance. Le journaliste ne doit rien accepter d'un candidat, d'un parti politique ou regroupement de partis, même s'il s'agit d'une faveur présentée comme un cadeau.

Il ne doit jamais porter publiquement et surtout lors des reportages les tee-shirts, foulards, casquettes et autres gadgets de campagne de même que les badges, fanions ou couleurs des partis politiques ou des candidats, ni scander leurs slogans.

Menaces et intimidations. Le journaliste doit être prudent et essayer d'éviter des tentatives d'intimidation, voire des agressions verbales ou physiques. Il doit toujours avoir sur lui sa CARTE DE PRESSE et si possible son ordre de mission. Le port d'un gilet aux couleurs de son organe de presse est également recommandé. Tout journaliste victime d'intimidation ou d'agression quelconque doit saisir immédiatement la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication et en informer les organisations professionnelles de presse.

*

* *

C'est là quelques-uns des principes cardinaux de la bonne pratique du métier de journaliste que la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication voudrait voir observer scrupuleusement par l'ensemble de la presse togolaise pour contribuer à la réussite de l'élection présidentielle du 28 février 2010.

Une élection dans le calme, la transparence, libre, démocratique et sans violence fera la fierté de tous les Togolais sans exclusive, les hommes des médias y compris.

Pour la HAAC,
Le Président,

Philippe EVEGNO

Annexe 2 : Programme « FM Guinée 2010 » proposé aux radios FM à l'occasion de l'élection présidentielle de juin 2010 et produite par la Synergie des Radios.

- Samedi 26 juin :

Ce samedi 26 juin, « FM Guinée 2010 » propose son programme spécial de 18h30 à 20h30.

18h30 / 18h42 : Journal Spécial élections présenté à deux voix.

18h42 / 18h45 : Titre musical.

18h45 / 18h55 : Multiplex (N°1) avec les envoyés spéciaux des stations FM en région et à Conakry.

18 h 55 / 19h00 : Revue de la Presse Nationale.

19h / 19h12 : Multiplex (N°2) avec les envoyés spéciaux des stations en région et à Conakry.

19h12 / 19h15 : Titre musical.

19h15 / 19h21 : Correspondances de différentes capitales étrangères. Comment cette élection est-elle attendue à Dakar, Bamako, Paris et Washington.

19h22 / 19h30 : Multiplex (N°3) avec les envoyés spéciaux des stations FM en région et à Conakry.

19h30/ 19h35 : Synthèse de l'actualité en langues nationales.

19h36 / 19h40: Titre musical.

19h40 / 20h : Plusieurs artistes et personnalités de la culture et des arts racontent comment ils prévoient d'organiser leur journée de dimanche et saluent à leur manière l'initiative prise par toutes les radios privées pour ce week-end historique.

20h / 20h06 : Bulletin d'information.

20h06/20h15 : Multiplex (N°4) avec les envoyés spéciaux des stations FM dans les régions et à Conakry.

20h15/20h30 : D'autres artistes et personnalités de la culture, des arts et des sports viennent raconter comment ils prévoient leur dimanche et saluent l'initiative prise par toutes les radios.

- Dimanche 27 juin 2010

Le programme « FM Guinée 2010 » se poursuit le dimanche de 6 heures à minuit sans interruption.

6h-9h : La musique est légère et majoritairement guinéenne (60%) ; l'animation est essentiellement « journalistique » avec des infos pratiques concernant les questions que se posent encore les électeurs avant de se rendre aux urnes.

6h : Bulletin (6 mn).

6h30/6h45 : Multiplex (1) avec des envoyés spéciaux dans les régions et dans la capitale.

7h : Bulletin (6mn).

7h09 : Annonce du jeu « Mécéquissa ? ».

7h15 : Le papier d'humour.

7h30 : Multiplex (2) avec des envoyés spéciaux dans les régions et à Conakry.

7h45 : Revue de la Presse en ligne.

8h / 8h12 : Journal présenté à deux voix.

8h15 : L'élection présidentielle guinéenne vue par la presse française et européenne avec RFI.

8h25 : Annonce du jeu « Mécéquissa ? »

8h30/ 8h45 : Multiplex (3) avec des envoyés spéciaux dans les régions et à Conakry.

8h45 : Synthèse de l'actualité en langues nationales.

9h-12h : La musique y est à l'honneur. Elle est authentiquement guinéenne (60%) avec néanmoins une coloration étrangère supplémentaire mais africaine (Ivoire, Zaïroise, congolaise).

9h: Bulletin (6 mn) suivi par un multiplex (3) avec des envoyés spéciaux dans les régions et à Conakry.

9h20 : Animation du jeu « Mécéquissa ? ».

9h50 : De nouvelles personnalités guinéennes présentent leur programme d'activité pour les heures à venir et saluent l'initiative des radios privées.

10h : Journal présenté à deux voix suivi par un multiplex (4) avec des envoyés spéciaux dans les régions et à Conakry.

10h50 : Séquence « Comédie musicale ».

11h : Bulletin suivi d'un nouveau Multiplex (5) et d'une Synthèse de l'actualité en langues nationales.

11h20 : Animation du jeu « Mécéquissa ».

11h50 : De nouvelles personnalités présentent leur programme pour les heures à venir et saluent l'initiative des radios privées.

12h-14h: L'heure est au retro. Place aux grandes valeurs musicales du pays replacées dans leur contexte historique par l'animateur grâce à quelques témoignages sur différentes périodes de la Guinée contemporaine.

12h : Journal à deux voix.

12h30 : Flash + reportages sur le déroulement du scrutin en cours.

12h50: Présentation du jeu « Mécéquissa ».

13h : Flash + Synthèse de l'actualité en langues nationales.

13h30 : Flash + reportage(s) sur le déroulement du scrutin en cours.

14h-16h: Musique et chansons d'amour autour du thème de « la première fois » racontée et commenté par l'animatrice avec la complicité de poètes (citations, lectures par comédiens).

14h : Journal d'informations à deux voix.

14h20 : Animation du jeu « Mécéquissa »

De 14h30 à 15 heures précises, les stations pourront « décrocher » du programme unique et proposer leur programme propre clairement identifié.

15h : Flash + reportage sur le déroulement du scrutin.

16 h-18 h30 : Une tranche 100% jeune autour de la musique hip hop et de la culture urbaine. Un quizz sur le Football et sur la Coupe du Monde 2010 permet de gagner un téléphone chaque demi-heure.

16h : Flash.

17h : Flash + reportage.

17h30 : Rencontre avec un groupe de rap.

18h : Journal à deux voix présenté + Multiplex (1) Région + Conakry.

Soirée :

18h30 : Flash + Multiplex (2) régions + Conakry.

19h : Bulletin + Multiplex (1) + Synthèse de l'actualité en langues nationales.

La soirée électorale commence vers 20 heures avec des interventions en direct ou en faux directs depuis le Centre de communication des élections (Maison de la Presse), le siège de la CENI, le MATEP et la permanence des grands partis.

Des résultats locaux provisoires en provenance de plusieurs dizaines de bureaux de vote sont communiqué un à un par le présentateur ou parfois directement par les envoyés spéciaux ayant assisté au dépouillement puis à l'affichage de ces résultats partiels dans les 33 villes préfectures et les cinq communes de Conakry.

22h : Bulletin + Synthèse de la journée de scrutin en langue nationale

Vers 22 heures : Débat en direct avec plusieurs universitaires guinéens ou étrangers en studio ou au téléphone.

Au-delà de 23h30, tous les animateurs se réunissent à l'antenne pour une fin d'émission joyeuse et festive.



Search for Common Ground

Fondée en 1982, Search for Common Ground est une ONG internationale qui a pour but de transformer la façon dont le monde gère les conflits, afin que ceux-ci soient résolus par la coopération plutôt que par la violence. L'approche unique de SFCG de transformation des conflits allie le travail des médias au travail direct avec les communautés, et notamment le renforcement des capacités locales, le travail en réseau et le dialogue social. Sa devise : comprendre les différences et agir sur les points communs.

Radio for Peacebuilding Africa

Radio for Peacebuilding Africa est un projet de SFCG basé dans vingt pays africains qui a pour but d'améliorer les connaissances et les compétences des professionnels de la radio en Afrique, et des jeunes journalistes en particulier, et de favoriser la production de l'information impartiale et équilibrée. Notre travail est de faire avancer la communication entre les responsables politiques, les membres de la société civile, et les professionnels de la radio en Afrique. Pour plus d'information, visitez notre site Web: <<http://www.radiopeaceafrica.org>>.

Remerciements

SFCG voudrait remercier Anais Caput, qui a mis en œuvre le concept de ce guide d'apprentissage. Nous aimerions aussi remercier Ouattara Karno, Sosthène Nsimba, et Adrien Sindayigaya qui a offert remarques et révisions, et le gouvernement de Finlande qui finance Radio for Peacebuilding Africa.